



PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
Bureau de la réglementation générale et des élections

**Arrêté du 15 octobre 2020  
portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes  
électorales de la commune de SENONNES**

**Le préfet,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2019 portant délégation de signature à M. Eric GERVAIS, directeur de la citoyenneté, à Mesdames et Messieurs les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal consécutif aux élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de renouveler les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune ;

Sur proposition du secrétaire général ;

**ARRETE :**

Article 1 : sont désignées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SENONNES pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur de la citoyenneté,

  
Eric GERVAIS

**Annexe à l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SENONNES :**

Conseiller municipal titulaire : Mme Marie-Claire PAVIS, née le 10 février 1965 à Ernée (Mayenne), famille d'accueil, domiciliée 7 rue de la Poste à Senonnes (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Xavier BOUILLIE, né le 15 novembre 1959 à Mortagne-au-Perche (Orne), retraité, domicilié 12 rue du Fer à Cheval à Senonnes (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Audrey HAMON, née le 18 mars 1986 à Angers (Maine-et-Loire), exploitante agricole, domiciliée Le Pré Vert à Senonnes (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Marie-Josèphe CROSNIER, née le 4 juin 1959 à Châteaubriand (Loire-Atlantique), retraitée, domiciliée 5 rue du Fer à Cheval à Senonnes (Mayenne) ;

Délégué titulaire désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval : M. Anthony LOUAISIL, né le 13 février 1976 à Vitré (Ille-et-Vilaine), agriculteur, domicilié La Couture à Senonnes (Mayenne) ;

Délégué suppléant désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval : M. Frédéric CADOT, né le 19 juin 1960 à Pouancé (Maine-et-Loire), retraité, domicilié 5 rue de la Poste à Senonnes (Mayenne).